

**Office Burundais des Recettes**

*« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »*

**RAPPORT TRIMESTRIEL  
(Janvier- Mars 2015)**

**Avril 2015.**

# Table des Matières

Résumé Exécutif.....	3
I. Les réalisations de l'OBR .....	4
a) Recettes collectées.....	4
b) Exonérations accordées.....	5
c) Lutte contre la fraude et la corruption.....	6
d) Réformes et Initiatives entreprises.....	8
g) Education et Sensibilisation des contribuables.....	14
h) Collaboration avec les autres administrations fiscales sœurs de la CEA.....	15
i) Amélioration du partenariat entre l'administration des douanes et le Secteur Privé.....	16
j) Le social .....	16
II. Les Perspectives.....	17
III. Conclusion et Remerciements .....	18

## Résumé Exécutif

Ce rapport présente les principales activités entreprises par l'OBR au cours du premier trimestre de l'année 2015. Il est subdivisé en deux principaux chapitres.

**Le premier chapitre** relate les réalisations de l'OBR en termes de recettes collectées, réformes et initiatives entreprises, lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que des efforts fournis par notre organisation pour éduquer et sensibiliser les contribuables.

Les points saillants à retenir dans cette section sont les suivants :-

- Les recettes collectées durant la période de Janvier à Mars 2015 étaient de **166,5 milliards de FBU** contre **160,9 milliards de FBU** des objectifs et contre **137,9** milliards de FBU pour la même période de l'année précédente.
- Les réalisations étaient donc supérieures de 5,6 milliards de FBU aux prévisions, soit une augmentation de 4%. De plus, les recettes trimestrielles dépassent celles collectées en 2014 pour la même période de 28,6 milliards de FBU soit une augmentation de **20,73** %.
- Les exonérations douanières accordées au cours de janvier et février 2015 s'élèvent à **35,21**milliards de FBU ;
- Dans son objectif d'appliquer Zéro Tolérance à la corruption et lutter contre la fraude, un montant de **64 100 562** Fbu a été recouvré grâce notamment aux saisis de l'unité chargée de l'Intervention Rapide, les enquêtes menées auront permis à recouvrer **67 836 962** Fbu et les Douanes ont recouvré un montant de **41 000 000**FBU.
- En outre, **11** cas disciplinaires dont **6** cas disciplinaires traités et clôturés et **5** autres cas disciplinaires sont en cours de traitement.
- Plusieurs réformes ont été entreprises dans le but de simplifier les procédures, et faciliter le commerce (Territoire Douanier Unique, Programme des Opérateurs Economique Agrées, etc)
- L'éducation et la sensibilisation des contribuables a continué tout en tenant compte à nos principales parties prenantes notamment les contribuables.

**Le deuxième chapitre** présente les perspectives à court et moyen terme. Celles-ci représentent les domaines prioritaires sur lesquels notre organisation se focalisera.

## I. Les réalisations de l'OBR

### a) Recettes collectées

Les recettes collectées durant la période de Janvier à Mars 2015 sont de **166,5 milliards de FBU** sur les prévisions de **160,9 milliards de FBU** et contre **137,9 milliards de FBU** pour la même période de l'année 2014.

Les réalisations sont donc supérieures des prévisions de **5,6 milliards de FBU**, soit un excédent de 4%. Les recettes collectées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 dépassent de **28,6 milliards de FBU** celles collectées en 2014 pour la même période, soit une augmentation de **20,7%**.

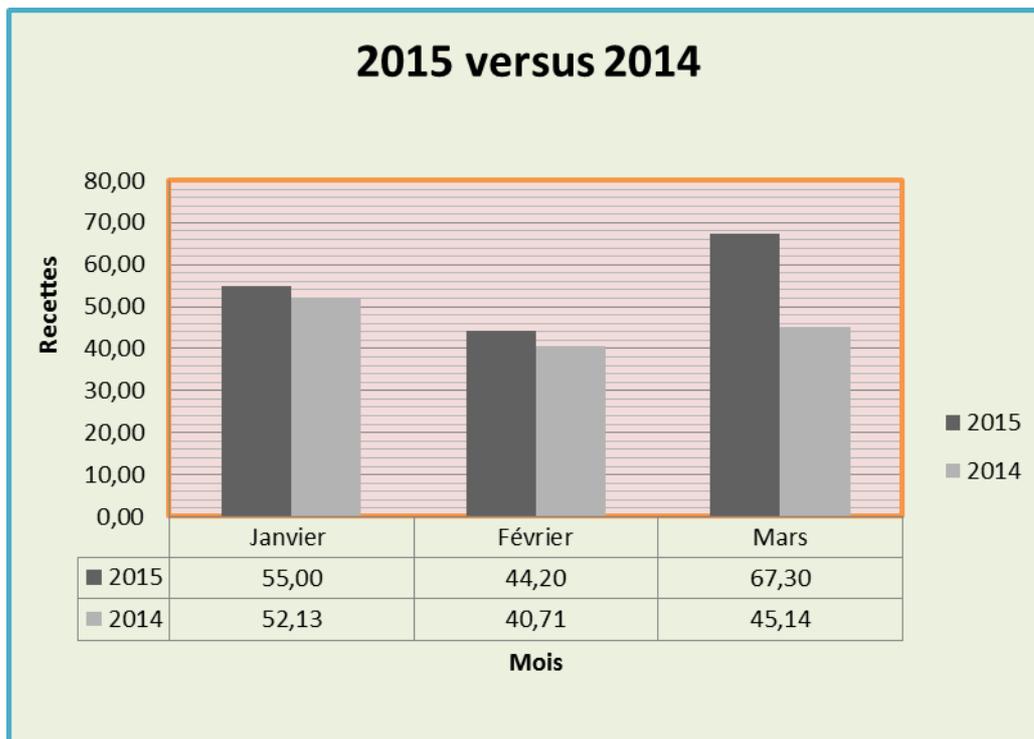
*Tableau 1 : les recettes collectées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (en milliards de FBU)*

N°	Nature de recette	Réalisation du 1 <sup>er</sup> trimestre 2015			
		Janvier	Février	Mars	Total
1	Recettes Intérieures	28,0	19,4	36,4	83,8
2	Recettes Douanières	23,5	21,4	27,8	72,7
3	Recettes Non Fiscales	3,5	3,4	3,1	10,0
4	<b>Total</b>	<b>55,0</b>	<b>44,2</b>	<b>67,3</b>	<b>166,5</b>
5	<b>Objectif</b>	<b>56,9</b>	<b>46</b>	<b>58,0</b>	<b>160,9</b>
6	<b>Performance en %</b>	<b>97</b>	<b>96</b>	<b>116</b>	<b>104</b>

*Tableau 2 : les recettes collectées au 1<sup>er</sup> trimestre 2014*

N°	Nature de recette	Réalisation du 1 <sup>er</sup> trimestre 2014			
		Janvier	Février	Mars	Total
1	Recettes Intérieures	28,7	21,6	27,6	77,9
2	Recettes Douanières	17,3	15,0	15,7	48,0
3	Recettes Non Fiscales	6,1	4,1	1,8	12,0
4	<b>Total</b>	<b>52,1</b>	<b>40,7</b>	<b>45,1</b>	<b>137,9</b>

*Le graphique ci-dessous illustre une comparaison des recettes collectées en 2015 et en 2014 pour le 1<sup>er</sup> trimestre.*



Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, l'objectif a été atteint avec une performance de 104%. Cette performance découle en grande partie des recettes douanières. Ces dernières ont enregistré une performance de 129,59%. Les recettes internes et les recettes non fiscales ont respectivement une performance de 88,49% et 99,01%.

En comparant les recettes collectées en 2014 au cours du 1<sup>er</sup> trimestre et celles collectées en 2015 pour la même période, les recettes douanières et les recettes internes ont enregistré respectivement un accroissement positif de 51,46% et 7,71%.

### ***b) Exonérations accordées***

La culture de la rapidité et de la qualité des services rendus aux contribuables est privilégiée par la Direction de l'OBR. Ainsi, un dossier complet de demande d'exonération est traité en 3 jours. Dans le but de promouvoir la transparence et accroître la culture de la redevabilité envers l'opinion publique en général et les contribuables en particulier, la Direction de l'OBR publie régulièrement les statistiques des exonérations douanières sur le site Web de l'OBR.

Au cours de deux mois du 1<sup>er</sup> trimestre (janvier et février), les exonérations accordées aux investisseurs et sur la décision du Gouvernement sont les plus importantes. Les montants respectifs des exonérations accordées à ces catégories s'élèvent à 17 696 430 710 FBU, soit 50,26% et 9 378 957 955 FBU, soit 26,64%.

Le détail se trouve dans le tableau suivant :

Catégories	(Janvier-Février 2015)	%
Associations Sans But Lucratif (ASBL)	289 757 686	0,82%
Décision du Gouvernement	9 378 957 955	26,64%
Effets personnels	127 194 678	0,36%
Financement Extérieur faits à l'Etat.	5 267 667 336	14,96%
Investisseurs	17 696 430 701	50,26%
Lois sur le sport et sur l'Enseignement supérieur	37 236 212	0,11%
Médicaments vétérinaires	86 552 986	0,25%
Médicaments, matériel médical, Equipements médicaux	1 946 161 719	5,53%
Membres du gouvènement.et les Parlementaire	122 366 595	0,35%
Organisations Non Gouvernementales	256 133 124	0,73%
<b>MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS</b>	<b>35 208 458 992</b>	<b>100,00%</b>

### c) Lutte contre la fraude et la corruption

La fraude fiscale, l'évasion fiscale et la corruption constituent les principaux obstacles auxquels fait face le Burundi en général et l'OBR en particulier. Mais l'OBR est l'œuvre pour juguler ce fléau.

Grâce aux efforts consentis par la Direction de l'OBR, les résultats n'ont pas tardé comme indiqué ci-dessous :

Le montant recouvré par l'intervention rapide	64 100 562 Fbu dont 43 589 252 FBu recouvré sur PVs antérieurs
Le montant recouvré grâce aux enquêtes menées par les Directions des enquêtes sur les taxes internes et sur les Douanes	67 836 962 FBU
Le montant recouvré par le Commissariat des Douanes et Accises	41 000 000 FBU

*Marchandises saisies et confisquées par le service de l'intervention rapide et par le Commissariat des Douanes et Accises*

	Quantité	Observations
Intervention Rapide	176 pièces	Dont 173 pagnes simples et 3 pagnes doubles
CDA	29,85 tonnes et 896 pièces	dont 896 pagnes, 10 tonnes manioc, 9 tonnes maïs et 10.85 tonnes de ciment

En outre, pour continuer la mission de lutte contre la corruption, vols et autres formes de malversations impliquant les membres du personnel de l'OBR, la Direction de l'Audit Interne a traité 11 cas disciplinaires dont 6 cas disciplinaires traités et clôturés (7 employés ont été envoyés au comité de discipline pour être écoutés), 5 autres cas disciplinaires ont été documentés et sont en cours de traitement.

- ***La Nouvelle Direction, déterminée à lutter contre la fraude et la corruption***

En s'inspirant de la politique du Gouvernement de tolérance zéro, la Direction de l'OBR s'est engagée dans la lutte contre la corruption. En date du 25 au 27 février 2015, une retraite a été organisée sur le thème « Stratégies de lutte contre la corruption » à l'endroit des hauts cadres de l'OBR à Nyanza-Lac en province de Makamba.

En plus que l'OBR dispose d'un code de conduite qui sanctionne les fautes susceptibles d'être qualifiées de corruption et en même temps détermine les incompatibilités, l'OBR veut se doter d'une Stratégie de lutte contre la corruption. Au cours de cette retraite, 5 axes stratégiques de lutte contre la corruption ont été validés à savoir : **la promotion de la transparence, le renforcement du contrôle sur le respect des procédures, le développement d'un partenariat dynamique avec l'environnement externe, l'amélioration des conditions de travail et l'éducation, la prévention et les sanctions.**



***Vue des participants en train d'échanger sur l'un des exposés***

Dans le même cadre de lutte contre les malversations et la corruption, l'OBR a élaboré un code de conduite qui va régir les employés de l'OBR avant et pendant la période électorale. Selon ce code, personne ne sera autorisé ni de faire de la politique au travail ni d'utiliser les moyens de travail à sa disposition dans les activités politiques. Ainsi, chaque employé a déjà signé un acte d'engagement au respect dudit Code.

## ***d) Réformes et Initiatives entreprises***

### **i. Les Opérateurs Economiques Agréés (OEA)**

Dans le cadre de la facilitation du commerce, la mise en œuvre du programme des Opérateurs Economiques Agréés continue. Ainsi, un nouveau Opérateur Economique a été agréé. Il s'agit de l'agence en douanes et transitaire GCFA.

De plus, une séance d'échange et de sensibilisation a été tenue en date du 27 Mars 2015 à l'endroit des responsables des agences en douanes et transitaires.

### **ii. La mise en œuvre du Mise en œuvre du Guichet Unique Electronique (GUE)**

Le Guichet Unique Electronique est une plateforme entre différents partenaires impliqués dans le processus d'import-export des biens au Burundi. Sous la coordination de l'OBR, le GUE vient « révolutionner » la conduite du commerce extérieur qui était jusqu'ici caractérisé par des incertitudes, une longue procédure, des barrières non tarifaires et multiples étapes (36 étapes pour exporter le café par exemple).

Le lancement officiel des travaux de la Commission a été effectué par le Son Excellence le Deuxième Vice-Président de la République en date du 02 Mars 2015.

Dans cette perspective de la mise en œuvre du GUE, des modules du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ont été déjà développés et leur pré-validation a été effectuée en collaboration avec les directeurs des départements concernés de ces Ministères.

En vue de soutenir les agences gouvernementales qui seront intégrée dans le système du GUE, une identification des besoins est en cours. Cette identification concerne le matériel nécessaire dont les agences auront besoin pour assurer le fonctionnement du système sans interruption et comprendra les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes et scanners), les groupes électrogènes, la connexion internet.

Rappelons que les agences gouvernementales sélectionnées pour la phase I de la mise en place de ce système sont le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Agence de Promotion des Investissements (API) et le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de Qualité (BBN) ainsi que l'Office Burundais des Recettes qui jouera le rôle d'agence leader.



*Lancement du Guichet Unique Electronique par son Excellence le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi*

### **iii. Territoire Douanier Unique**

Dans le cadre des projets régionaux d'intégration économique, l'Office Burundais des Recettes a poursuivi la mise en œuvre du projet du Territoire Douanier Unique de la Communauté Est Africaine (CEA). Une réunion de Suivi et Evaluation de la mise œuvre du projet qui a eu lieu à Kigali, au Rwanda du 2 au 6 Février 2015 et l'OBR a pris part à cette réunion.

Dans le but de renforcer l'équipe de deux agents de l'OBR basés à Dar Es Salaam en Tanzanie, d'autres deux unités supplémentaires ont été déployées à Dar Es Salaam.

D'autres unités pourront être déployées en fonction de l'augmentation du volume des transactions déclarées dans ce cadre du régime du TDU.

Pour le même projet, des sessions d'information et de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques ont été organisées dans la région du sud à Rumonge et à Makamba.

### **iv. Opérationnalisation du concept du PFAU de Kobero/Kabanga**

Après la pose de la première pierre par son Excellence le Président de la République du Burundi pour la construction du Poste Frontalier à Arrêt Unique à Kobero, des travaux continuent et le Ministre Tanzanien à la Coopération au sein de la Communauté Est Africaine a visité ce poste pour s'enquérir de l'évolution des travaux de construction de ce poste.



*Visite du Ministre tanzanien de la coopération Est-Africaine au Poste frontière à arrêt unique Kobero/Kabanga*

**v. La mise en œuvre du Régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA (RCTG)**

La mise en œuvre de ce régime vise la mise en application du Protocole sur le régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA auquel le Burundi et partie prenante.

Sa mise en œuvre permettra le renforcement de la mise en œuvre du projet du Territoire Douanier Unique de la Communauté Est Africaine. Un plan d'action a été élaboré et convenu entre les parties prenantes, l'Office Burundais des Recettes, la Société d'Assurance du Burundi (SOCABU) et cinq agences en douanes et transitaires sélectionnées à savoir Bollore Africa Logistics, Global Cargo Services, SODETRA, DETRA et A.D.S.

La préparation de la mise en œuvre du Régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA (RCTG) est à un niveau satisfaisant et sera rendu opérationnel au mois de Mai 2015.

Il importe de noter que la mise en œuvre de ce régime permettra l'extension des marchandises à déclarer dans le cadre du TDU par l'utilisation des régimes suspensifs comme le régime d'entrepôt sous douane et celui du transit ainsi que des marchandises destinées au Burundi qui bénéficient des exonérations.

**vi. Lancement de la phase pilote d'un centre d'appels**

Le Centre a été installé au profit des contribuables pour qu'ils aient facilement et rapidement accès à toute information fiscale et douanière. Encore dans sa phase pilote, le centre d'appel est accessible de 8h00 à 16h00, et reçoit en moyenne **25 appels par jour**.

Après la phase pilote, il sera lancé officiellement et étendra ses heures de travail par jour. Le Deuxième Vice-Président de la République Gervais Ruffyikiri a fait un

passage à ce centre pendant sa visite du 20 janvier 2015 à l'OBR. Il était en compagnie de la Représentante pays de TMEA au Burundi, Mme Anthe Vrijlandt et du Président du Conseil d'Administration de l'OBR M. Olivier Suguru. Tous se sont dits satisfaits de cette innovation à l'OBR.

A noter que le Centre d'Appels de l'OBR a été financé par TMEA avec les fonds d'appui à la communication octroyés à l'OBR par USAID.



***Son Excellence le Deuxième Vice-Président de la République lance un Centre d'appels de l'OBR.***

#### **vii. La mise en œuvre de la politique de gestion des performances**

La Direction de l'OBR vient de mettre en place une politique qui consiste à évaluer le personnel en fonction des résultats. Ainsi, dès le début de cette année 2015, tous les managers (Chef de Service, Directeurs et Commissaires) ont des objectifs SMART sur base desquels ils seront évalués à la fin de l'année.

#### **viii. Politique de « Reconnaissance et de récompenses des meilleurs employés**

Dans le but d'enrichir le « Manuel des Procédures RH », il a été développé la politique de « Reconnaissance et de récompenses des meilleurs employés ».

#### **e) Gestion du personnel et renforcement des capacités**

- Dans la continuité du processus de « Gestion des performances basée sur les objectifs SMART » tous les gestionnaires de l'OBR ont des objectifs SMART pour lesquels ils seront évalués. Conformément au plan de formation des

employés vis-à-vis de cette politique, plus de 100 employés ont été formés au cours du 1er trimestre.

- Grâce à l'appui de l'Agence japonaise à la coopération (JICA), l'OBR et les chambres sectorielles des agences en douane ABADT et ASBADTT ont organisé conjointement une formation à l'endroit des agents de l'OBR et des agents déclarants



Formations des agents de l'OBR et les Déclarants à l'aide de l'appui de JICA

#### f) **Assignment des objectifs quantifiables aux vérificateurs des Impôts**

Chaque Direction du Commissariat des Taxes Internes et Recettes non Fiscales chargée des vérifications des impôts et taxes a des objectifs mensuels et annuels mentionné dans le Plan d'action annuel. De plus, chaque vérificateur a ses objectifs à atteindre. Chaque trimestre, le vérificateur est évalué à partir des vérifications réalisées pour mesurer sa performance.

### **Recouvrements**

#### **DGC**

1	Traitement des Factures des Marchés publics	Retenu des 4 % sur les factures des MP, arriérés recouvrés (TVA, IR, TT, IRE,...) avant libération des factures	242	674 043 749
2	Traitement des demandes des attestations fiscales	Recouvrement lors de l'émission des attestations fiscales	245	110 577 282
3	Traitement des demandes de paiements échelonnés	Recouvrement par des conventions de paiements	25	205 062 685
4	Campagne Recouvrement forcée			34 354 889
5	Lettres de Rappel			32 541 569
6	ATD Envoyés dans les banques			54 623 602
	<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>			<b>1 024 038 605</b>

- **DMC**

1	Traitement des Factures des Marchés publics	Retenu des 4 %, 18% sur les factures des MP,	<b>494</b>	<b>1 186 307 863</b>
		arriérés recouvrés (TVA, IR, TT, IRE,...) avant libération des factures		
2	Traitement des demandes des attestations fiscales	Recouvrement lors de l'émission des attestations fiscales	<b>2 971</b>	<b>222 479 664</b>
3	Traitement des demandes de paiements échelonnés	Recouvrement par des conventions de paiements	<b>80</b>	<b>1 485 732 238</b>
4	Campagne Recouvrement Forcée			<b>272 080 893</b>
4	Lettres de Rappel			17 957 096 333
5	ATD Envoyés dans les banques			17 425 012 498
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>				<b>3 166 600 658</b>

- **OR & RNF**

Recouvrements réalisés au cours du 1<sup>ème</sup> trimestre 2015 par le Service Opérations Régionales et Recettes Non Fiscales

N°	Activités	Réalisé
1	256 dossiers transfert des propriétés (les contre expertises)	358 763 288
2	Recouvrement des dividendes des sociétés à participation Publique	1 042 983 043
3	Redevances	1 468 986 764
4	Taxes sur les Appels nationaux	3 133 048 748
5	Appels internationaux	1 048 169 292
6	Montants versés au compte Recettes Non Fiscales à la BRB et non comptabilisés par l'OBR	2 532 483 457
7	Vérification du GLOBAL PORT SERVICE BURUNDI	79 475 615
8	Recouvrement des loyers	121 813 570
<b>TOTAL</b>		<b>9 785 723 777</b>

### **g) Education et Sensibilisation des contribuables**

L'éducation et la sensibilisation des contribuables sont très importantes dans le but d'améliorer le civisme fiscal.

- ✓ Animation d'un stand lors d'un forum-exposition organisé par l'Université du Burundi (option ISCO) du 25 au 27 Février 2015. Durant ce forum l'OBR a eu l'occasion de faire des affichages et l'installation des pulls up, la distribution de près de 2000 dépliants, la diffusion des émissions, spots et vidéos sur le civisme fiscal.



**Visite du stand de l'OBR par les étudiants de l'ISCO/Université du Burundi et distribution des dépliants**

- ✓ Le Commissaire Général a rencontré les contribuables de la Province de Makamba dans le but de les sensibiliser sur le civisme. Revenant sur l'historique et le contexte de création, le Commissaire Général a expliqué la mission de l'OBR qui est celle de la collecte des recettes destinées au Trésor public.



Vue des participants

- ✓ Sensibilisation des administratifs et des contribuables à NGAGARA, KAYANZA, BUBANZA, NGOZI, MUYINGA et MAKAMBA sur la conformité fiscale



Vue des participants à l'atelier de sensibilisation des contribuables et des administratifs à Ngagara

#### **h) Collaboration avec les autres administrations fiscales sœurs de la CEA**

L'Office Burundais des Recettes a accueilli la réunion des sous-comités techniques du 18 au 19 Février 2015 ainsi que la 71ème réunion du Comité Technique regroupant les administrations fiscales de la Communauté Est-Africaine, CEA (EARATC) qui s'est tenue à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika du 17 au 20 Mars 2015.

Tous les pays de la CEA à savoir le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda étaient représentés. D'autres délégations ont pris part aux discussions comme le Sud Soudan.

Dans cette réunion de quatre jours, le Comité technique EARATC a abordé plusieurs sujets à savoir l'assistance technique qui sera fournie à l'Administration fiscale du Sud Soudan tel que recommandé lors de la 37ème réunion des Commissaires Généraux, le projet régional de professionnalisation des déclarants, le travail d'harmonisation des procédures fiscales, le renforcement des capacités des vérificateurs, le programme de suivi électronique des cargos, la finalisation du rapport comparatif régional, etc.

La réunion de Bujumbura a examiné aussi des questions comme la performance dans la collecte des recettes, la facilitation du commerce international dans le paiement des taxes, la mise en œuvre du concept de Poste Frontière à Arrêt Unique, l'établissement d'un cadre de conciliation des litiges fiscaux et le programme de motivation du personnel dans les administrations fiscales.

Ces réunions sont des occasions d'échanges d'expériences entre les Administrations fiscales et il est à noter que les recommandations issues de cette réunion seront soumises aux Commissaires Généraux de la CEA pour approbation.



*Photo de groupe des participants à la réunion du Comité Technique des Administration fiscales des Etats de la CEA*

**i) Amélioration du partenariat entre l'administration des douanes et le Secteur Privé.**

En vue d'améliorer ce partenariat, un Comité paritaire a été mis en place. Ce Comité paritaire est composé des membres de l'administration des douanes et des agences en douanes et transitaires et a comme objet de mettre en place un cadre de collaboration pour échanger sur des questions relatives aux activités quotidiennes des parties en vue de trouver des solutions consensuelles appropriées.

**j) Le social**

L'Office Burundais des Recettes, en plus de sa mission de collecter les recettes pour le compte de l'Etat, participe dans des cas sociaux. Ainsi, l'enveloppe qui a été donnée aux femmes travaillant dans cette institution par la Direction de l'OBR pour

célébrer la journée internationale des femmes a été cédée à une jeune fillette de 3 ans qui venait de passer plus de 6 mois au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK). Cette enveloppe lui a servi de ticket d'avion pour la France où elle a dû recevoir un traitement spécial.



*A l'occasion de la journée internationale de la femme, les femmes de l'OBR s'associent à une famille ayant un enfant gravement malade (Roi Khaled) et lui donnent une enveloppe de 3 millions pour aller se faire soigner à l'étranger*

## II. Les Perspectives

L'objectif en termes de recettes assigné à l'OBR pour le trimestre suivant est de **170 milliards de FBU**. Une série de mesures et réformes ont été proposées afin d'atteindre cet objectif à savoir :

- ✓ Améliorer la collaboration avec le secteur privé
  - ✓ Renforcer la lutte contre la fraude et la corruption
  - ✓ La mise en œuvre du régime de la Garantie Régionale de Transit Douanier du COMESA
  - ✓ Poursuivre le projet d'informatisation des Taxes Internes avec le soutien de la Banque Mondiale
  - ✓ Poursuite de la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique par l'extension des produits et des entreprises à traiter sous le régime du Territoire Douanier Unique
  - ✓ Poursuivre la préparation de mise en œuvre du Guichet Unique Electronique, notamment la finalisation de la liste des besoins en matériel et d'un plan d'action
  - ✓ Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables : Tout employé de l'OBR doit comprendre qu'il est de son devoir de servir tous les contribuables avec respect, rapidité et professionnalisme.
  - ✓ Améliorer la productivité des employés de l'OBR, surtout des vérificateurs des taxes internes
  - ✓ Préparer la politique de reconnaissance et récompense. Dans les jours à venir, les employés qui seront démarqués dans leurs réalisations seront récompensés pour question de motivation
- a) Depuis le janvier 2015, un contribuable avant de déposer une réclamation auprès de l'Administration Fiscale, doit payer 30% du montant en litige

### III. Conclusion et Remerciements

Les résultats du premier trimestre ont montré une bonne performance par rapport aux prévisions et une bonne croissance par rapport aux résultats de l'année pour une même période a été observée.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires à commencer par **TradeMark East Africa** qui a continué de nous appuyer surtout dans nos projets de facilitation du commerce, USAID, FMI, Banque Mondiale, JICA, GIZ, et au groupe de soutien de l'OBR pour leur appui technique et financier dans plusieurs domaines.

*L'Office Burundais des Recettes remercie tout particulièrement son partenaire principal, TradeMark East Africa pour son soutien technique et financier.*



La Représentante Pays de TMEA au Burundi s'exprime lors de la réunion du Vice-Président de la République. Elle est entourée par le CGA, Mr Edmond BIZABIGOMBA, et le CDA Frédéric MANIRAMBONA

Les résultats encourageants obtenus n'auraient pas été possibles sans le soutien ferme du Gouvernement, du Conseil d'Administration, de tout le personnel de l'OBR, des **médias** et du secteur privé. L'OBR reste donc déterminé à atteindre sa mission en incluant toutes les parties prenantes.